

A PROPOS
DES
BATAILLES DE MESSAC ET DE BLAIN
ET DE LA
PRISE DE NANTES PAR LES NORMANDS EN 843

ESSAI SUR LES SOURCES NARRATIVES

Si j'ai choisi comme sujet de cette étude les batailles de Messac et de Blain, et la prise de Nantes par les Normands en 843, ce n'est point que je prétende apporter sur ces événements quelque clarté nouvelle. Un contemporain, témoin oculaire et victime des ravages normands, nous a abondamment renseignés là-dessus. Ce n'est pas sous le point de vue des faits que je me place. Mais la source primitive, dont je viens de parler, a été utilisée, commentée, déformée par une série d'auteurs, à des époques diverses. Les relations que présentent entre eux les textes que ceux-ci ont composés, ou compilés, sont souvent incertaines, parfois ignorées, voire, à mon gré, faussement établies. Enfin, certains intermédiaires nous font défaut. Une narration primitive, bien limitée, d'une authenticité et d'une véracité incontestées, s'offre à nous; nous connaissons quelques-unes des transformations qu'elle a subies dans des chroniques postérieures. La comparaison de ces textes modifiés, entre eux, et avec le document originel, nous permettra d'établir des filiations nouvelles, d'en rétablir d'autres, qui avaient été renversées, de démontrer l'existence, sinon de découvrir la qualité de textes intermédiaires, aujourd'hui perdus.

Je ne me dissimule pas que cet essai, si les conclusions en sont admises, obscurcira certaines questions, en soulevant un doute sur quelques solutions aujourd'hui acceptées pour définitives, et qu'une hypothèse nouvelle, apportée dans un jeu compliqué de possibilités, augmente encore l'incertitude. Mais l'incertitude, en se multipliant, éloigne les chances d'erreur; et, si le choix est plus difficile, la vérité y gagne peut-être, non pas d'être plus vite reconnue, mais d'être moins légèrement écartée. Il est bon d'imaginer abondamment, de critiquer sévèrement, et de décider prudemment : tant de soins ne font pas que la science historique progresse d'un pas rapide; du moins, ils assurent sa marche, et la protègent contre le risque fâcheux de reculer.

*
**

Les récits des événements que j'étudie, dont nous possédons le texte, ont tous été publiés. J'en donne ici la liste, en signalant l'édition la plus facile à consulter. Chaque texte est accompagné d'une lettre, sous laquelle, pour plus de commodité, je le désignerai, dans le cours de ce travail ⁽¹⁾ :

Récit primitif. Fragment dit de Saint-Serge d'Angers, *Historiens de France*, II, 386 et sq. **C**.

Fragment dit du Val-Dieu. *Hist. Fr.*, VII, 46 et sq. **B**.

Chronique de Nantes, D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, II, 36-37, **D**.

Chronique de Saint-Brieuc, édition fragmentaire dans D. Morice, *Hist. de Bret., Preuves*, I, 18-20, **A**.

Pierre le Baud :

1. *Histoire de Bretagne*, édition d'Hozier, Paris, 1638.

E, où nous trouvons :

a) des traductions françaises fragmentaires de la Chronique de Nantes, p. 99, 100, 101;

(1) Ces lettres sont les mêmes qu'emploie M. MERLET, dans son édition de la *Chronique de Nantes*, sur laquelle j'aurai bien souvent à revenir.

b) des traductions françaises fragmentaires des Chroniques Annaux des Rois bretons-armoricains, p. 100, 101.

2. *Chroniques et Histoires des Bretons*, publiées par le vicomte Ch. de la Lande de Calan (publication en cours), édition de la Société des Bibliophiles bretons. F. — Nous y trouvons, t. III, p. 90 et sq. un récit en français des événements qui nous occupent.

*

**

Parmi les nobles qui combattaient à Fontenoy aux côtés de Charles le Chauve, se trouvaient le Nantais Lambert, et le Poitevin Renaud, comte d'Herbauge. Quand, après la victoire, vint l'heure des récompenses, Lambert sollicita du roi le comté de Nantes. Mais Charles, connaissant les attaches de Lambert avec les Bretons, dont le duc, Noménoé, lui était, à bon droit, suspect, et mal assuré de la fidélité du Nantais, dans un tel voisinage, estima plus prudent de confier le comté à Renaud. Lambert, irrité, quitta le roi, sans accepter nul dédommagement, et se rendit près de Noménoé, qu'il poussa à entrer en guerre, et à s'emparer de Nantes. En mai 843, l'armée bretonne se mit en marche, cependant que le comte Renaud, à la tête des Nantais et de Poitevins, allait au-devant de l'envahisseur. L'avant-garde bretonne fut taillée en pièces à Messac. Renaud, pensant avoir décidément vaincu, se replia sur Blain, où ses troupes prirent quelque repos. C'est là que, le 24 mai, Lambert, à la tête des Bretons du pays d'Aleth, accouru à marches forcées en apprenant la défaite, atteignit à l'improviste les Nantais, et prit une sévère revanche, où le comte Renaud trouva la mort.

Trente jours plus tard, en la fête de saint Jean-Baptiste,

les Normands⁽¹⁾, remontant la Loire, s'emparaient de Nantes. Les pèlerins, qui affluaient dans la cité, où la fête du saint attirait beaucoup de monde, les habitants de la ville, et les gens et les moines des campagnes voisines, qui cherchaient derrière ses murs un abri contre les pirates, furent massacrés sans pitié; l'évêque Gohard périt, dans la cathédrale, devant l'autel de saint Ferréol, durant qu'il officiait.

Voilà le résumé des faits. Le fragment primitif ne commence qu'au récit de la bataille de Messac. Il est aisé de voir que ce fragment se compose de deux parties fort distinctes : un bref exposé des deux combats entre les Bretons et les Nantais, d'une sécheresse bien annalistique, et précédé d'indications chronologiques qui augmentent la croyance qu'on a de se trouver en présence d'un fragment d'annales; et un copieux récit de la prise de Nantes par les Normands, composé évidemment par un témoin oculaire, et probablement par un des religieux emmenés en captivité par les Normands, avec d'autres habitants, et qui profitèrent d'une dispute qui s'était élevée entre les pirates à propos du partage du butin, dans l'île de Noirmoutier, pour prendre la fuite. Ce récit semble bien n'être que la première moitié d'un texte plus complet, dont la fin nous a été con-

(1) M. MERLET, *Chronique de Nantes*, Paris, 1896, estime que Lambert n'eut aucune part à cette invasion normande. Il se fonde, pour nier son intervention, sur un passage de B..., qu'il reproduit dans son édition, p. 20 : « *Dei virtute, et TIMORE LAMBERTI, minime [Normanni] ausi fuerunt persequi* ». « Cette crainte, dit-il, inspirée par Lambert aux Normands, prouve que ce comte n'avait point fait alliance avec les pirates danois » (*ibid.*, p. 20, n. 3). On pourrait objecter qu'il est arrivé bien souvent que des alliés, qui unissaient leurs forces pour vaincre, se soient divisés dès qu'il s'agit de retirer les fruits de la victoire. Mais les textes nous fournissent des preuves plus certaines de l'erreur de M. Merlet. Les mots « timore Lamberti » manquent précisément dans A, D, F, qui cependant nous donnent la même phrase, amputée seulement de cette incidente. De plus, Lambert occupa le comté de Nantes depuis juin 843, date du sac des Normands, jusque vers juillet 846 (*ibid.*, p. 14, n. 4). Enfin, et surtout, l'intervention de Lambert est expressément signalée dans le récit primitif, composé, d'après M. Merlet, entre 853 et 877 (*ibid.*, p. 17, n. 2) : « *Deinde, dato classibus zephiro, ad urbem Namneticam, impuissimo Lambreti crebro exploratore, præcognitam, celeri carbassorum volatu pariter remorum impulsa [Normanni] contendunt* ».

servée dans A, B, D, et forme le chapitre VII de l'édition de la Chronique de Nantes de M. Merlet.

Ces deux parties distinctes du fragment de Saint-Serge se trouvent déjà réunies dans un manuscrit du X^e siècle, conservé à la bibliothèque d'Angers, sous la cote 817. Il me semble cependant hors de doute qu'ils aient une origine différente. Voici sur quoi je me fonde. Pierre Le Baud (E, p. 100) donne, d'après les *Chroniques Annaux des Rois bretons-armoricains*, un texte français qui est la traduction exacte de la première partie de ce fragment, relative aux batailles de Messac et de Blain. Puis il ajoute (p. 101) un autre texte, emprunté à la même source, et qui est le résumé de la deuxième partie, relative à la prise de Nantes. Et il a soin de noter, pour terminer : « Et dénotent lesdits Annaux que ce fut en l'an de Nostre Seigneur 843 ». On ne peut douter que le récit développé ne soit l'œuvre d'un témoin oculaire, et non l'amplification du texte des Chroniques Annaux des Rois. C'est donc bien ce texte-ci qui en est un résumé, ce qui assigne aux Chroniques Annaux des Rois une date de composition postérieure au récit du témoin oculaire, que M. Merlet attribue, comme je l'ai dit, et avec beaucoup de vraisemblance, à la période 853-877. Il n'en reste pas moins vrai que la première partie, attribuée, celle-ci, dans sa forme véritable et brève, aux Chroniques Annaux des Rois, doit conserver, jusqu'à preuve du contraire, cette attribution. Ces deux éléments ont été raccordés, par la suite, dans une composition sur laquelle je reviendrai.

*
**

Il importe de commencer l'étude des textes dérivés par la comparaison du fragment du Val-Dieu et de la Chronique de Nantes. Les conclusions auxquelles elle nous amènera seront la clé d'une série de difficultés.

M. Merlet⁽¹⁾ suppose que le fragment du Val-Dieu a été extrait, à une époque indéterminée, de la Chronique de Nantes. Les preuves qu'il en donne établissent, en effet, un rapport étroit et certain entre ce fragment et la Chronique de Nantes; mais elles n'établissent pas le sens de ce rapport, et, que ce soit le fragment du Val-Dieu qui dérive de la Chronique, plutôt que celle-ci de celui-là ou les deux d'une source commune. Cependant tous les extraits que nous donne Le Baud, en les traduisant, de la Chronique de Nantes, et qui ne se trouvent ni dans A, ni dans D⁽²⁾, nous les voyons dans B : il semble donc bien que B soit la copie d'une Chronique de Nantes. Si je prouve que B ne peut être la copie de la Chronique de Nantes du XI^e siècle, il faut donc admettre l'existence d'une première Chronique de Nantes, antérieure à celle-ci, et dont B serait la copie fragmentaire, hypothèse édiflée déjà par M. de la Borderie⁽³⁾ (lequel a d'ailleurs, comme le démontre M. Merlet, faussement attribué à la fin du IX^e siècle sa date de composition), et repoussée par M. Merlet, lequel estime que la Chronique de Nantes du XI^e siècle n'a pas été précédée d'une première version.

Le fragment du Val-Dieu reproduit le récit des batailles de Messac et de Blain, dans les mêmes termes que G et que la traduction française de E, d'après les Chroniques Annaux des Rois. Le texte de la Chronique de Nantes, relatif à ces batailles, tel que nous l'ont transmis D et E, est un récit développé, évidemment extrait du précédent, mais considérablement transformé. Nous avons du reste la preuve formelle que ce récit primitif ne se trouvait pas dans

(1) *Loc. cit.*, p. xvii.

(2) Le manuscrit de la Chronique de Nantes était perdu déjà à l'époque où D. Lobineau reconstituait cette Chronique, d'après Le Baud, la Chronique de Saint-Brieuc et un manuscrit du XV^e s. conservé à l'église de Nantes, et aujourd'hui disparu. La Chronique de Saint-Brieuc est considérée comme ayant fait de fréquents emprunts à la Chronique de Nantes.

(3) *Erispoë, roi de Bretagne*, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1891, t. I, p. 191.

la Chronique de Nantes du XI^e siècle : en effet, Pierre Le Baud, qui a consulté le manuscrit original de cette Chronique, oppose (E, p. 100) le récit des Chroniques Annaux des Rois à celui de la Chronique de Nantes, en donnant, l'une à la suite de l'autre, la traduction des deux morceaux : « *Et de ceste bataille rapportée par l'acteur des chroniques de l'église de Nantes, dient aussi les Chroniques annaux des Rois que... ?* »

Par conséquent, le texte de B est emprunté, pour ce passage, non pas à la Chronique de Nantes du XI^e siècle, mais aux Chroniques Annaux des Rois, soit directement, soit par intermédiaire.

Nous allons voir que, pour le récit de la prise de Nantes par les Normands, B est aussi plus proche du document primitif que la Chronique de Nantes du XI^e siècle. L'une et l'autre nous donnent, pour ce passage, la transcription du texte primitif. C'est donc seulement en comparant les variantes de C, B, D, que nous pourrions tirer quelques conclusions. Voici ces variantes :

1. C. Triginta tribus autem post haec elapsis diebus, mense Junio,...
- B. Triginta post haec elapsis diebus, mense Junii,...
- D. Triginta autem post supradictam pugnam, mense Junii,...
2. C. ...inter novam Britanniam et ultimos Aquitaniae fines,
- B. .. intra novam Britanniam et ultimos Aquitaniae fines,
- D. ... intra novam Britanniam et ultimos Aquitaniae fines, vel quasi,
3. C.-B. data classibus zephiro.
- D. data zephiro classibus.
4. C. impiissimo Lamberto crebro exploratore.
- B. crebro impiissimo Lamberto exploratore.
- D. crebro exploratore, id est Lamberto.
5. C. Porro civitatis Episcopus, vocabulo Guihardus, vir innocens et omni pietate repletus.
- B. Porro civitatis Episcopus, nomine Gunhardus, vir innocens et præ ceteris laudabilis.

- D. Porro civitatis namnetice Episcopus, nomine Gunhardus, vir innocens et per cuncta laudabilis.
6. C.-B. ex vicino cenobio, cujus vocabulum est Antrum, quod antefati omnis ictifero gurgite undique cingitur.
D. ex vicino cenobio, cujus vocabulum est Antrum, juxta fluvium Ligeris situato, et ex gurgite ejusdem fluvii circumdato.
7. C. habentes.
B.-D. secum habentes.
8. C. ... concurrerunt; observatisque ostiis aedis.
B. ... concurrunt; observatisque ostiis aedis.
D. ... concurrunt; observatisque ostiis aedis.
9. C. flagitabant.
B.-D. stagitabant.
10. C. imbellem pariter et inermem multitudinem.
B.-D. imbellem pariter multitudinem et inermem.
11. C.-B. in Christi saeviunt gregem.
D. in Christi gregem saeviunt.
12. C. transtulerunt omnem multitudinem...
B.-D. transferunt; omnemque multitudinem...
13. C. Monachorum vero, quosdam extra, alios intra Ecclesiam.
B.-D. Monachorum vero, quosdam extra Ecclesiam, alios intus.
14. C.-B. quis, proh dolor! illius diei dolorem explicare.
B. quis, proh dolor! illius diei mœstitiam explicare.
15. C. sanctorum sanguine.
B.-D. sanguine sanctorum.
16. C. post hec, erasis omnibus opibus, cum gregibus captivorum utriusque ordinis, etatis...
B.-D. post hec, erasis omnibus, cum gregibus captivorum utriusque ordinis, sexus, etatis...
17. C. usque in præsentem antedicti Regis annum.
B.-D. usque in præsentem antedicti Regem annum.

On voit, par cette comparaison, que les deux leçons C-B et B-D sont les plus fréquentes, et que, si C, B, D offrent trois variantes, celle de B est intermédiaire aux deux autres. Il faut donc exclure l'hypothèse que B est un extrait de D, et conclure ceci : ou D est une copie de B, ou l'un

et l'autre de ces textes possèdent une source commune, dérivée elle-même du document primitif, et dont B est le plus voisin.

*
**

A la fin du récit de la prise de Nantes par les Normands, on lit dans B un commentaire, reproduit dans D avec quelques variantes :

« Notarii (1) qui hec (2) annalia scripta descripserunt minime narrationem rerum cunctam (3) curaverunt per ordinem referre; sed sicut quæque singularia a referentibus eis adnuntiabantur, sub nimia brevitate denotavere. Et quia illorum inertia aut incuria, tanta necessaria memorie digna oblivioni data sunt, nec satis laudandi sunt, nec vituperandi ».

Ce commentaire est-il l'œuvre de l'auteur de B ? Celui-ci l'a-t-il, au contraire, transmis d'après le texte qui lui servait de source ? Pour résoudre la question, servons-nous de A et de F.

La Chronique de Saint-Brieuc (A) est considérée jusqu'ici comme un texte de peu de valeur pour la partie ancienne : elle fait de fréquents emprunts à la Chronique de Nantes, et lui ajoute des interpolations sans intérêt. Or, si nous examinons le chapitre III de la Chronique de Nantes (édition Merlet), reconstitué à l'aide de A, D, E, F, nous voyons deux passages qui manquent dans D et dans E, par conséquent dans la Chronique de Nantes du XI^e siècle, et qui se trouvent dans A et dans F :

1. A. « *His autem contentionibus mediantibus, Francia est devastata, et etiam Neustria ac Aquitania, ac monasteria remanserunt deserta, et terra vepribus et spinis occupata* »

(1) *autem*, addit D.

(2) *hujus modi*, D.

(3) *cunctarum*, D.

- F. « ... et aussi les moustiers demeurèrent déserts et la terre occupée d'épines et de buissons »
2. A. « *Sed quum isti insani reges, terram devastantes et vicis ac castella incendentes, de contentione sua variis eventibus satis crudeliter protracta, ad nullam finem victoriae possent pervenire...* »
- F. « *Mais, comme ces roys de France forcenez, dégustans la terre et ambrasans villes et chastiaux de leur contencion, se feussent cruellement maintenuz par diverses adventures, ne encores ne feussent parvenuz à nulle fin de victoire...* »

Comme Pierre le Baud n'a pas connu A, on ne peut considérer ces deux passages comme une interpolation du chroniqueur de Saint-Brieuc : il faut nécessairement penser qu'ils existaient dans un texte analogue, pour le reste du récit, à la Chronique de Nantes du XI^e siècle, texte qu'a connu et traduit Pierre Le Baud dans F, son premier ouvrage, composé vers 1480, alors qu'il ne connaissait pas encore la Chronique de Nantes du XI^e siècle, à laquelle, lorsque par la suite il en eut connaissance, il eut, pour composer son *Histoire de Bretagne*, souvent recours ⁽¹⁾.

Si, maintenant, nous examinons le passage de la Chronique de Saint-Brieuc relatif aux faits qui nous occupent, nous voyons que celle-ci reproduit, avec des variantes nombreuses, le récit des batailles de Messac et de Blain, tel que nous le donne D, c'est-à-dire sous sa forme développée. Et c'est le texte et les variantes de A que Le Baud traduit dans F. Tels, par exemple, ces deux passages, qu'on trouve dans A, qui manquent dans D (et dans E) et qui sont traduits dans F :

1. A. « *ut erat affabilis, et pro tunc fuit inventor malorum* ».
F. « *comme il estoit bien emparlé et inventeur de maux* ».
2. A. « *et proposuit... plurima mendacia, ut libentius verbis ejus fallacissimis crederent...* »

(1) Je me réserve de démontrer, dans une autre étude, plus détaillée, que Pierre Le Baud, en 1480, ne connaissait pas la chronique de Nantes du XI^e siècle. Qu'il suffise de dire, pour le moment, que la preuve qu'il l'ait alors connue est impossible à faire.

F. « et afin que iceulx... creussent plus volontiers aux paroles Lambert, il leur seurdjoustâ plusieurs mensonges... »

Voilà donc prouvé que la Chronique de Saint-Brieuc, loin d'avoir copié la Chronique de Nantes du XI^e siècle, a emprunté son texte à une source qui leur est commune.

Mais, parvenue à la fin de ce récit développé des batailles de Messac et de Blain, au lieu de passer aussitôt au récit de la prise de Nantes par les Normands, tel qu'on le trouve dans B et dans D, d'après le document primitif, la Chronique de Saint-Brieuc ajoute :

« et deinde urbem Namneticam ceperunt et templum in illa mirabiliter factum destruxerunt, et virum sanctum Gunhardum Episcopum, ante altare *Sursum corda* dicentem, decollaverunt, et omnem populum jugulaverunt, ut sequitur : »

Suit, sur cette annonce, le texte complet du fragment de Saint-Serge, c'est-à-dire le récit des batailles de Messac et de Blain, et celui de la prise de Nantes par les Normands. Ce texte, A n'a pu l'emprunter à la Chronique de Nantes du XI^e siècle, puisque nous avons vu que celle-ci n'en contenait que la deuxième partie. Si, pour cette deuxième partie, nous comparons les variantes de B, D, A, nous voyons que A en a beaucoup de communes avec D, beaucoup qui lui sont particulières, et que, en aucun cas, elle n'en a de communes avec B. Enfin, le récit se termine, dans A, par le même commentaire que B et D, cité plus haut, mais les variantes de A correspondent à celles de D. Donc, A, qui n'a pas copié B, ni D, a copié une source qui leur était commune à tous trois, et qui comprenait ce commentaire. Nous pouvons donc dès maintenant dire que A, B, D sont trois dérivés d'une source commune, laquelle a utilisé, pour le passage qui nous occupe, des « *annalia scripta* ».

*
**

Quelle est cette source commune ? Nous pouvons déterminer sa composition pour la période qui nous occupe : tous les passages communs à deux au moins des textes dérivés y trouvaient place. Elle comprenait donc d'abord, après un exposé, d'ailleurs inexact, des luttes de Charles le Chauve contre ses frères, l'épisode de Lambert, débouté de ses prétentions sur le comté de Nantes, et accouru près de Noménoé pour l'exciter à la guerre; un récit développé des batailles de Messac et de Blain, puis le texte complet du fragment de Saint-Serge, composé du récit primitif des deux batailles, et de la prise de Nantes par les Normands, le commentaire qui en forme la conclusion; enfin la suite des aventures des captifs nantais et leur évasion, qui semble, je l'ai dit, du même auteur que le morceau précédent.

J'ai dit que le commentaire coupait en deux le récit du témoin oculaire, et, au contraire, limitait exactement le fragment de Saint-Serge, compris entre : *ut sequitur*, et : *Notarii autem*. On ne peut douter, par conséquent, que l'auteur de la source commune ait connu ce fragment sous cette forme. Mais j'ai dit aussi que ce fragment se composait de deux parties : la première, bref récit des batailles de Messac et de Blain, empruntée aux Chroniques Annaux des Rois bretons-armoricains; la deuxième, récit de la prise de Nantes par le témoin oculaire. Ces deux parties, nous l'avons vu, étaient déjà rassemblées au X^e siècle, dans le manuscrit 817 de la Bibliothèque d'Angers. Ce fait, la grande ressemblance que présente cette source commune avec la Chronique de Nantes du XI^e siècle, l'importance qu'elle accorde à tout ce qui concerne Nantes, la partialité qu'elle montre par la suite en faveur des Nantais, cet autre fait que le texte de la Chronique de Nantes change de forme à la fin du X^e siècle, et se désintéresse de tout ce qui n'est

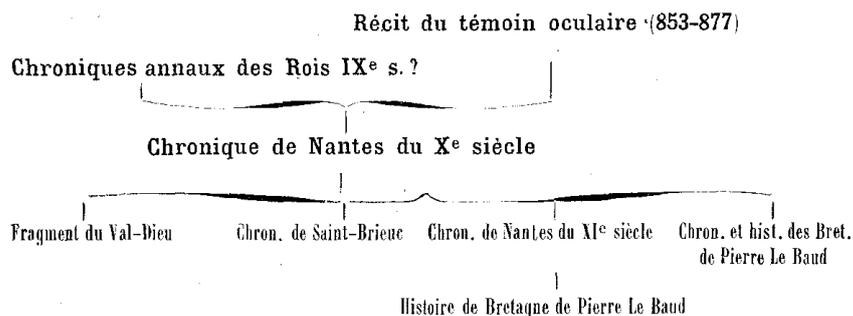
pas exclusivement nantais, alors que, jusque-là, elle s'occupe aussi de l'histoire générale bretonne, tout nous fait croire que cette source commune est une première Chronique de Nantes, composée à une époque indéterminée du X^e siècle, transcrite fragmentairement par le chroniqueur du Val-Dieu, par le chroniqueur de Saint-Brieuc, traduite par Pierre Le Baud, avant qu'il eût connaissance de la seconde version, enfin revue et continuée par le chanoine nantais du XI^e siècle.

Si la composition de cette première Chronique de Nantes, telle que je l'ai proposée, est admise, le commentaire : « Notarii autem... » s'explique ainsi, et nous éclaire sur les « *Annalia scripta* ». Le chroniqueur du X^e siècle a eu entre les mains les Chroniques Annaux des Rois bretons-armoricains. Il y trouve un court récit des batailles de Messac et de Blain, dont la brièveté ne le satisfait pas (« sub nimia brevitate denotaverunt... »). Le résumé de la prise de Nantes le satisfait moins encore. Mais il possède le récit complet du siège et des aventures qui suivirent : il le substitue au résumé. A l'endroit où s'arrête ce résumé, il note les réflexions que lui inspirent ces « *Annalia scripta* », et continue la transcription du récit. En même temps, il refait des deux batailles de mai un récit plus détaillé; mais, par le souci qu'il a de transcrire exactement sa source, il insère dans son travail le fragment qu'il a découvert, où est contenu le texte même des *Annalia scripta*, pour les deux batailles, et cette partie du récit du témoin oculaire dont les *Annalia* n'ont si fâcheusement donné qu'un résumé. Puis il poursuit. Quant au reproche qu'il adresse aux « notarii » de ne point rapporter les faits dans l'ordre chronologique, il concerne sans doute d'autres parties des Chroniques Annaux des Rois.

Je ne m'étendrai pas sur les Chroniques Annaux des Rois bretons-armoricains. Les recherches que j'ai faites à leur sujet passeraient singulièrement le cadre de cette étude, et ne sont point complètes encore. Je ne propose donc ce

dernier point, et momentanément, que comme une hypothèse, que je me réserve de vérifier et de fonder plus tard, sur des preuves certaines. La question qui mérite d'être éclaircie, et que je pense avoir résolue, est celle qui a trait à la première Chronique de Nantes, parce que, outre l'intérêt particulier qu'il y a à relever, en la modifiant, l'hypothèse de M. de la Borderie, il est utile de rétablir le sens exact des rapports du fragment du Val-Dieu avec la Chronique de Nantes du XI^e siècle, et plus utile encore de conférer à la Chronique de Saint-Brieuc une autorité qu'on lui a refusée constamment jusqu'ici.

Je termine cette étude par un tableau qui en rendra sensibles des conclusions :



LOUIS MARTIN-CHAUFFIER,
Ancien Elève de l'École des Chartes.